

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VET'VIGNE

13 AVENUE DE L'ATLANTIQUE

44116 VIEILLEVIGNE

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente ; elles peuvent vous être remises sous format papier et sont consultables sur notre site internet.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaire est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

SOCIÉTÉS D'EXERCICE ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Clinique Vétérinaire Vet'Vigne

13 Avenue de l'Atlantique

44116 Vieillevigne

02 40 26 50 34

vetvigne@vetility.fr

Notre établissement de soins est classé «clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaire et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires

<https://www.veterinaire.fr/la-profession/la-reglementation/ressources-documentaires.html>

Nous sommes associés au sein du groupe Vetility à :

- Clinique vétérinaire de l'Amiral, 1 rue amiral de l'Etendue, 85500 Les Herbiers
- Cabinet vétérinaire de la Tibourgère, ZA la Tibourgère, 85500 les Herbiers
- Clinique vétérinaire de la Bruffière, 1 rue de la petite Bretonnière, 85530 La Bruffière
- Clinique vétérinaire du Val de Sèvre, 84 route de Cugand, 44190 Clisson
- Cabinet vétérinaire du Moulin, 70 rue du dr Boutin, 44190 Clisson

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h, le samedi de 8h30 à 12h30.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous par téléphone.

Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture : nous fermons notamment le lundi de pentecôte, lundi de pâques, les 24 et 31 décembre après-midi s'il s'agit de jours ouvré habituellement (affichage plusieurs jours avant et maintien du service de garde 24h/24).

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Dr Olivier TANGHE, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 14938

Dr Frédéric SAVAETE, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 13838

Dr Brice MAYTIE, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 13719

Dr Bruno CORLAY, associé, Ecole nationale vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 13897

Dr Pauline RAIMBAULT, salariée, Université de Liège, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 33671

Dr Vanessa HUET, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 25032

Dr Alizé COINTOT, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire sous le N° 32273

Personnel non vétérinaire

Mme Virginie JEANNEAU, ASV

Mme Monique HERVOUET, ASV

Mme Marion BARRE, ASV

Mme Justine BARBOSA, ASV

Nous avons suivi une formation interne sur le bon accueil "pet-friendly" des chiens et chats et nous nous attachons à rendre leur arrivée la plus douce et adéquate possible.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Consultations de médecine préventive (vaccination, conseils antiparasitaire, éducation, nutrition)

Consultations de médecine générale

Chirurgie de conenance

Chirurgie générale courante

Dentisterie : détartrage ultrasonique, extractions dentaires

Imagerie

Radiographie numérique (capteur plan; logiciel megX400)

Echographie (ESAOT MyLab30)

Analyses :

Biochimie (sur place : Idexx catalyst Dx)

Endocrinologie (sur place : Idexx catalyst Dx)

Hématologie (sur place : Idexx Lasercyte Dx), frottis sanguin

Urinaires (sur place : Densité urinaire, bandelette urinaire, examen culot urinaire)

Autres analyses spécifiques sur laboratoires extérieurs

Examen dermatologique : microscope Leica DM300 (raclage, frottis, trichogramme), lampe de wood

Anesthésie générale

Fixe

Gazeuse (concentrateur d'oxygène DeVilbiss ; évaporateur isoflurane Datex Ohmeda),

Gestion per et post anesthésique individualisée (tapis chauffant, perfusion, protection oculaire)

Hospitalisation (1 chenil chien 5 places et 1 chatterie 5 places, bien séparés)

Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Vente de produits d'hygiène

Vente d'aliments diététique et physiologiques - Accès pour les clients du site de vente en ligne (alimentation, hygiène, accessoires) Vétoavenue (achat en ligne, livraison gratuite aux heures ouvrées à la clinique vétérinaire)

Bactériologie lait, référé en interne à la clinique de la Bruffière

Coprosopies, référé en interne à la clinique de la Bruffière

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés feront l'objet d'une surveillance adaptée à leur état. Nous n'assurons pas une présence sur place 24h/24 mais hors horaires d'ouverture, le vétérinaire de garde se rend sur place autant que l'état clinique de l'animal le nécessite. Nous avertissons de l'évolution de l'état de santé du patient. Une visite de l'animal pourra être réalisée après concertation avec le vétérinaire de garde.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

La permanence de soins est assurée à tour de rôle par la clinique du Val de Sèvre à Clisson ou par la clinique vétérinaire de La Bruffière. En dehors des heures d'ouverture (nuits, samedis après-midi, dimanches, jours fériés) le numéro du vétérinaire de garde est disponible au 02 40 26 50 34. Le vétérinaire de garde reçoit l'appel. En cas de nécessité de consultation et sur indication du vétérinaire recevant l'appel, les animaux seront reçus soit à la clinique vétérinaire du Val de Sèvre à CLISSON soit à la clinique vétérinaire de la BRUFFIERE.

ESPÈCES TRAITÉES

Chiens

Chats

Ruminants (bovins, ovins caprins)

Petits mammifères (lapins, rongeurs)

Oiseaux d'agrément

Selon la situation votre animal pourra être redirigé vers des structures spécialisées extérieures recevant des cas en référés (Clinique Vetoceane, 9 allée Alphonse Fillion, Vertou 02 40 05 12 13 ou Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia, 22 rue René Viviani, Nantes 02 40 47 40 09)

Nous ne disposons pas de matériel et compétences nécessaires pour les pathologies des équidés. Nous pourrions ainsi vous rediriger selon la pathologie vers la clinique vétérinaire de l'amiral, 1 rue amiral de l'Etenduère 85 500 les Herbiers ou la clinique vétérinaire ANIMEA, la caillette, 85 000 La Roche sur Yon, 02 51 30 50 49.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs principaux sont affichés à l'accueil et un classeur est disponible sur demande auprès de nos ASV. Nous sommes assujettis à la TVA à 20%, les factures sont indiquées HT et TTC pour le montant dû (20% de votre facture est reversée à l'état).

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux pourra donner lieu à une modification du devis initial, en concertation avec le client (téléphonique ou en direct) ou a posteriori en cas de force majeure.

LITIGES

Conseil régional de l'Ordre des Pays de la Loire

Parc Club du Perray, 20 rue de la Rainière BP 6391, 44339 Nantes cedex 3, 02 40 50 06 63

cro.pays-de-la-loire@ordre.veterinaire.fr

RCP

MMA

Site de POUZAUGES : 2 Place de Lattre de Tassigny – 85700 POUZAUGES

Tél. 02.51.91.91.02 – Mail : mma.pouzauges@mma.fr

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Tanghe, Maytie, Corlay ou Savaète

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante :
<https://www.veterinaire.fr/annuaires/conciliation-veterinaire.html>

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement et par écrit dans le cadre d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus .

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Un contrat de soins type (disponible sur le site internet, par mail ou lors de la consultation) est établi entre le vétérinaire et le client. Il établit un devis (parfois estimatif - voir conditions tarifaires-) de l'intervention.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA , ZA les trussots, 85570 L'HERMENAULT (02 51 87 69 99 - <https://www.esthima.fr/crematoriums/l-hermenault>) l'incinération collective ou individuelle du corps (permettant la récupération des cendres de son animal). Toute demande d'incinération devra être signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client, de même que les frais de garde du corps en chambre froide à la clinique vétérinaire.

ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION DES PERSONNES ET DES ANIMAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT

Un parking privé est mis à disposition. Un stationnement PMR est présent devant l'entrée de la clinique.

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité aux handicapés, une partie de l'établissement, classé en ERP 5, est accessible et équipée d'une signalisation conforme, de façon à offrir l'ensemble des prestations habituelles.

Pour la sécurité de tous, les chiens doivent être tenus en laisse, les chats doivent être amenés dans une cage de transport.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

La prise en charge des animaux errants est légalement du ressort de la mairie du lieu où est découvert l'animal (art. L. 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un paiement en plusieurs fois (2 ou 3 mois successifs) est envisageable si les garanties de règlement sont suffisantes. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.